

**CONVOCAZION**

Date : 19 mars 2024

Affichée le : 19 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le deux avril à 18h30, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 22

Votants : 33

Pouvoirs : 11

Absent : 6

**Étaient présents** : M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - M. Adnane AKABLI - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - M. Babacar N'DIAYE - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Amadou KA - Mme Sylvie DUCHATELLE.

**LISTE DES DELIBERATIONS**

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE  
DE LA VILLE LE :

04 AVR. 2024

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE  
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

08 AVR. 2024

**Absents représentés**

Mme MOUSSATEN  
Mme TALL  
Mme HAMADOUCH  
Mme SOW  
M. AÏT MESSAOUD  
Mme ELONGUERT  
M. EL OUASTI  
Mme SENET  
M. EL MOUSSAOUI  
M. BOULHAMANE  
M. FACCHINI

Pouvoir à M. LEMAIRE  
Pouvoir à M. VILLEMAIN  
Pouvoir à M. AKABLI  
Pouvoir à Mme SAKHO  
Pouvoir à M. DEME  
Pouvoir à M. PERRIN  
Pouvoir à Mme LEHNER  
Pouvoir à M. BOUKHACHBA  
Pouvoir à M. BULUT  
Pouvoir à M. KA  
Pouvoir à Mme DUCHATELLE

**Absents non représentés**

M. ZAHRAOUI, Mme JACQUEMART, Mme M'BAYE, Mme MEHADJI, M. NACHITE, M. LUCAS.

**Secrétaire de séance** : Halimatou SAKHO

**32 Associations - Subventions 2024**

■ **Rapport de présentation :**

**Yesim SAVAS, Adjointe**

La ville de Creil soutient les associations par la mise à disposition de nombreux équipements, elle apporte également une aide administrative et technique aux associations pour leur fonctionnement ou la mise en place de projets.

Par ailleurs, une aide financière directe peut être apportée aux associations selon l'intérêt général et local de leurs actions.

Pour 2024, 25 associations bénéficieront d'une subvention sur fonctionnement et 4 sur projet.

Ainsi, il est proposé au conseil municipal pour l'année 2024 de verser les subventions sur fonctionnement suivantes :

Nom de l'association	Subvention votée en 2023	Subvention sur fonctionnement
SOS Racisme Creil		400€
Solidarité sans papier	400€	400€
Pour un sourire	1 100€	1 100€


ENVOL	500 €	500 €
Association Voltaire	500€	500€
Animation du Moulin	500€	500€
AU5V	500€	500€
Carnaval des possibles	300€	300€
Dynamik Projet Creillois		500€
UNC Liancourt	250€	250€
Sauveteurs de l'oise	3 000€	3 000€
Centre Georges Brassens	151 410€	151 410€
Interm'Aide	1 500€	1 500€
Club ferroviaire de Creil	400€	400€
Association des Familles Maliennes de l'Oise		500€
Consommation Logement et cadre de vie (CLCV)	500€	500€
Haiti Oise		500€
Les Antillais de Creil	300€	500€
ACPG CATM	400€	400€
Les chats oubliés	500€	500€
Baika chats	500€	500€
COS	77 000€	77000€
CFDT	420€	420€
UNSA		420€
FO	420€	420€
<b>TOTAL</b>	<b>245 400€</b>	<b>245 820€</b>

Envoyé en préfecture le 08/04/2024

Reçu en préfecture le 08/04/2024

Publié le 08/04/2024

ID : 060-216001743-20240408-32\_DEL\_CM020424-DE



Concernant les subventions sur projet, 4 associations sollicitent une aide municipale

**- Ligue des droits de l'homme**

L'association organise comme chaque année au sein de plusieurs établissements scolaires du bassin creillois dont le collège Rousseau un concours de plaidoiries sur les droits fondamentaux qui permet aux jeunes de travailler sur les valeurs citoyennes et développer leur art oratoire. Une subvention à hauteur de 400€ est proposée.

**- Les oubliés**

Dans le cadre de l'accompagnement des jeunes vers le retour à l'emploi, l'association propose d'organiser un forum emploi, insertion au sein même du quartier Rouher en partenariat avec les associations d'intérim, professionnels de l'emploi, structures de formations. Il est proposé d'octroyer une subvention à hauteur de 500€

**- 24 carats**

L'association souhaite organiser la nouvelle édition de la CAN'OISE 2024 en juin dans plusieurs villes du bassin creillois. Outre l'aspect sportif de l'évènement, l'objectif est de désenclaver les différents quartiers et de permettre aux jeunes, parfois en conflits, de différentes villes de se rencontrer. Il est proposé d'attribuer une subvention de 2 500€

**- Savoir vivre ensemble**

L'association mène plusieurs actions envers les jeunes notamment du quartier Rouher. Pour l'année 2024, l'un des projets qu'ils souhaitent mener avec eux est la création d'un manga. La subvention sollicitée permettrait notamment à l'impression du manga. Une subvention de 1 000€ est proposée.

Le Conseil Municipal pourra être amené à statuer en cours d'année pour soutenir d'autres demandes.

**Les membres suivants du Conseil Municipal ne prennent pas part au vote : M. Karim BOUKHACHBA, Mme Catherine MEUNIER, M. Mohamed AIT MESSAOUD.**

Vous êtes appelés à voter.

**■ Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.1111-6, L.2131-11 et L2121-29,  
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,  
Vu l'avis de la commission « Démocratie et citoyenneté » en date du 6 mars 2024,  
Considérant le besoin de trésorerie des associations,  
Considérant les projets présentés par les associations,  
Entendu le rapport de présentation,

**■ Vote**

Votants : 29	Pour : 29	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 4
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

**76/94**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérécurse citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

■ Décide à l'unanimité :

**Article 1<sup>er</sup>** : d'approuver, au titre de l'année 2024, l'attribution de subvention au titre de l'entretien et de la réparation des voiries conformément à la liste ci-dessus.

Envoyé en préfecture le 08/04/2024  
Reçu en préfecture le 08/04/2024  
Publié le 08/04/2024  
à cet effet dans le budget de la Ville.  
ID : 060-216001743-20240408-32\_DEL\_CM020424-DE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

CREIL, le 08 AVR. 2024  
Pour extrait certifié conforme,

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

Madame Halimatou SAKHO

Maire de Creil  
Président de l'ACSO



La secrétaire de séance

Publication électronique sur le site internet de la Ville le

08 AVR. 2024

77/94

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)